

délégués - en exercice ...	97
- présents	59
Pouvoirs	14
Total votants	73

Affaire n°082/04-2022

BUDGET PRIMITIF 2022 - ADOPTION

NOTA :

Le Président certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché au siège du syndicat à Tournan-en-Brie, le 12/04/2022

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU SIETOM
SEANCE DU 4 AVRIL 2022**

L'An deux mil vingt-deux le lundi 4 avril à 18 heures, le Comité Syndical du syndicat mixte pour l'enlèvement et le traitement des ordures ménagères de la région de Tournan-en-Brie (SIETOM), dûment convoqué le 28 mars 2022 s'est réuni au siège du syndicat à Tournan-en-Brie sous la présidence de Monsieur Dominique Rodriguez, Président.

Secrétaire de séance : Jean-Paul Bonvoisin.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Bruno REMOND, Jean-Paul MOSNY, Patricia CASIER, Eric CANTAREL, Olivier DEVAUX, Guillaume CHATELOT, Jean-Paul BONVOISIN, Louis-Marie SAOUT, Patricia CHAUVAUX, Jean-Michel METIVIER, Jean-Pierre MEUDEEC, Alain BRUCHER, Eric PIOT, titulaires et Xavier KERSUAL, Geneviève SCHEMBRI, suppléants.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) :
Pascale PRUNET, titulaire.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) :
Aline COUDERC, Yannick PONCE, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Marne et Gondoire (CAMG) :
André LEFRANÇOIS, Denis THOUVENOT, titulaires.

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) :

Gérard TABUY, Hocine OUMARI, Flora PHONGPRIXA, Jean-Pierre FOUBERT, Jean-Bernard BLONDIN, Analia HALLER, Gladys CELANIE, titulaires.

Représentant la communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts (CCPB) :

Eric SERAFIN-BONVARLET, Dominique BENOIT, Marie-Paule DEVAUCHELLE, Christian TIENNOT, Jean-Marie CHAVANCE, Suzanne BARNET, Marie-Laure MORELLI, Patrick SALMON, Christine FLECK, Ziain TADJINE, Laurent GAUTIER, Alain GREEN, Claude SEVESTE, titulaires, Isabelle MASSON, Cyril GHOZLAND, Françoise MILLET, suppléants.

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) :

Patrice LEGRAND, Géraldine MIRAT, Sylvain CALDONAZZO, Stéphane ROBERT, Christian COQUELET, Jonathan CHAUMONT, Michèle BENECH, Arnaud FABRE, Laudiane MEIGNE-PORTES, Dominique RODRIGUEZ, Philippe LOUISE DIT MAUGER, Maurice BLANCHARD, titulaires, Josiane TROTTIER, Alexandra CHEVALIER, Daniel LANDRY, Régis THAUVIN, suppléants.

Pouvoirs :

- de Mme Semonsu à M. Piot (CCBRC)
- de Mme Moerman à M. Saoût (CCBRC)
- de M. Groslevin à Mme Chauvaux (CCBRC)
- de M. Becquart à M. Tabuy (CAPVM)
- de M. Vasseur à Mme Célanie (CAPVM)
- de M. Oursel à Mme Haller (CAPVM)
- de M. Bord à M. Foubert (CAPVM)
- de M. Mouillot à Mme Phongprika (CAPVM)
- de M. Tasd'homme à M. Oumari (CAPVM)
- de M. Mathérot à M. Benoit (CCPB)
- de M. Leroy à M. Rodriguez (CCVB)
- de M. Poupinot à M. Robert (CCVB)
- de M. Cocquelet à M. Chaumont (CCVB)
- de M. Delavaux à M. Blanchard (CCVB)

Absents non représentés :

Représentant la communauté de communes Brie des Rivières et Châteaux (CCBRC) :

Xavier Mauborgne, Nathalie Dutriaux, Jean-Claude Omnès (excusé), Thomas Berthon (excusé), Jean-Pierre Fernandes (excusé), Virginie Brinjean, Jean-Claude Cochet (excusé), Loïc Le Dieu de Ville (excusé), Olivia Leseigneur, Jérôme Rapillard.

Représentant la communauté de communes l'Orée de la Brie (CCOB) : Franck Grasseler (excusé), Joël Bigot, Christophe Couloumy.

Représentant la communauté d'agglomération Melun Val de Seine (CAMVS) : François Warmez, Michelle Bouilland-Chauveau (excusée).

Représentant la communauté d'agglomération Paris Vallée de la Marne (CAPVM) : Sofiane Ghozlane, Jean-Claude Olivieri (excusé), Yamina Amara (excusée).

Représentant la communauté de communes Val Briard (CCVB) : Marc Tétard, David Vicente (excusé), Thierry Herry, Jean-Claude Merakchi, Eddy Bapelle, Nathalie Robaeys (excusée).

082. Budget Primitif 2022 - Adoption:

Entendu l'exposé,

Vu la délibération du 7 février 2022 portant approbation du ROB contextualisant le Débat d'Orientation Budgétaire 2022 du SIETOM,

Considérant la maquette officielle du budget primitif transmise avec la convocation, la note de synthèse, la note de présentation brève et synthétique, ainsi que le détail explicité devant le Comité Syndical,

Considérant que le budget primitif s'équilibre ainsi :

- en section fonctionnement : 32 335 997,91€
- en section investissement : 22 872 035,54€

Sur proposition du Président,

Le Comité Syndical après en avoir délibéré, après vote à main levée

Par 56 voix pour et 17 abstentions,

ADOpte le budget primitif 2022 présentant l'équilibre suivant :

- **en section fonctionnement : 32 335 997,91€**
- **en section investissement : 22 872 035,54€**

Délibération adoptée à la majorité.

Pour extrait conforme,
Tournan-en-Brie, le 4 avril 2022.



Certifié exécutoire,
Par affichage et transmission,
en Préfecture.

Le Président,
Dominique RODRIGUEZ.
Signé électroniquement.

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif, situé au 43 rue du Général de Gaulle – 77000 Melun ou via la plateforme www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou sa notification et de sa réception par le représentant de l'Etat.